

dormie ou une grande partie des commerces et des artisans auront mis la clé sous la porte après cette crise inédite. ■

► **Cagnotte.** La cagnotte est à retrouver sur www.leetchi.com/c/ley-moutiers#

LA CROISILLE-SUR-BRIANCE. Annulation de la foire du 18 avril. Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, la mairie, en accord avec le milieu médical local, vient de prendre un arrêté n'autorisant pas la prochaine grande foire mensuelle de La Croisille-sur-Briance le samedi 18 avril prochain, c'est, après celle du 18 mars dernier, les premières fois que de telles décisions d'annulation doivent être prises concernant cette foire. ■

AYS MARCHOIS

cupper ?

des », lance-t-il.

Christian Dauphin rappelle que les animaux sont « des supports inertes » et ne multiplient pas le coronavirus, qui existe chez le chat, le bovin... Mais il n'y a pas de contagion connue vers l'homme, sans possibilité de muter ».

Urgences à la clinique

Sur recommandations de l'Ordre des vétérinaires, Capvétéo, qui compte sept vétérinaires, ne traite que les urgences, les interventions dites de convenance ont été différées. Outre les permanences téléphoniques, la clinique est ouverte aux horaires habituels pour, par exemple, l'achat de croquettes ou de vermifuge, soit sur RDV soit le client attend devant la clinique afin que les personnes se croisent le moins possible dans la salle d'attente, avec bien sûr le respect des gestes barrière et des distanciations sociales. ■

Anne-Marie Muia

anne-marie.muia@centrefrance.com

BESSINES-SUR-GARTEMPE ■ L'équipe municipale (ancienne et nouvelle)

mobilisée. Depuis l'appel du Président de la République préconisant que chacun reste à son domicile afin de se protéger et de veiller à limiter la propagation du Covid-19, l'équipe municipale de Bessines (ancienne et nouvelle) a mis en place un certain nombre de mesures pour répondre aux besoins des personnes vulnérables âgés de plus de 70 ans. Un numéro spécial leur est désormais dédié pour leur proposer différents services tels que : livraison de courses des commerçants de la commune et de la grande distribution, dépôt d'ordonnances à la pharmacie qui livre les médicaments...

Les personnes intéressées peuvent appeler du lundi au samedi de 9 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30. Une permanence téléphonique est assurée ainsi que la livraison par l'équipe municipale. Il existe également un numéro d'astreinte.

Le site de la mairie et sa page Facebook sont mis à jour très régulièrement pour informer la population des derniers arrêtés et documents nécessaires tels que dérogation de déplacement, des commerces extérieurs qui livrent sur la commune, et de tous les dispositifs gouvernementaux et régionaux mis en place à travers des nouveaux onglets sur le site dans la rubrique : « Vie pratique ».

Les personnes concernées par ces mesures ont été contactées dès le début de la période de confinement par téléphone et par courrier déposé dans les boîtes aux lettres les invitant à communiquer leurs coordonnées en cas de besoin. Il est bien entendu toujours possible de se faire connaître en appelant la mairie au 05.55.76.05.09. ■



SOLIDARITÉ COVID 19. Pour répondre aux besoins des plus vulnérables, l'équipe s'organise pour les livraisons.